



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 10 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix novembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-mer, dûment convoqués le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Denis LEPORTIER, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	18	18

Présents : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Madame TERRIER, Monsieur RETROU, Madame DELAVILLE, Monsieur BRIAS, Madame POIRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur BOUET, Monsieur LAVERT, Madame FLEURY, Monsieur LOUSSOT, Monsieur DUPONT-FEDERICI

Absents excusés : Madame VINATIER a donné pouvoir à Monsieur BRIAS
Madame PINEAU a donné pouvoir à Madame LENOEL
Madame LEFEBVRE a donné pouvoir à Madame DELAVILLE
Madame GOHORY a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER
Monsieur LEDUC

Secrétaire de Séance : Madame TERRIER

16-77bis Annule et remplace la délibération n° 16-77 Proposition de périmètres de Protection modifiés sur la commune par l'Architecte des Bâtiments de France

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de préciser que la commission d'urbanisme du 18 octobre 2016 a émis un avis favorable à la proposition sous réserve que les périmètres soient modifiés pour correspondre à celui de la future AVAP.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la transformation de la ZPPAUP en AVAP, il est proposé d'adapter le périmètre autour des secteurs de Bernières-sur-Mer présentant un intérêt architectural qui doit faire l'objet d'une attention particulière sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Les périmètres proposés vont au-delà de celui de l'AVAP à deux endroits :

- Sur des terrains compris entre la place Eisingen et la rue du grand champ,
- Sur des terres agricoles au sud de la rue du Maréchal Foch.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, donne un avis favorable à la proposition de périmètres de protection modifiés.

BERNIERES-SUR-MER, le 21 janvier 2017

Le Maire,

PREFECTURE DU CALVADOS

Denis LEPORTIER

- 1 FEV. 2017

COURRIER